



## Lettre d'information du Comité de Thouars - St-Varent

### *Le Souvenir français*

#### Comité du Thouarsais

Adresse postale : 8, chemin des Varannes  
79100 Saint Jean de Thouars

n° 10 - Mars-Avril 2022



Chers adhérents, chers sympathisants et amis,

En rédigeant ces lignes, il me reste encore quelques heures à la présidence de notre Comité de Thouars. Rien d'exceptionnel, ni de révolutionnaire en cela... Juste une évolution naturelle et positive en notre sein.

Voilà déjà 8 ans que, à la suite de notre regretté Robert Dumas, j'exerce ce mandat. Huit années, hélas avec la disparition des plus anciens, mais fort heureusement avec un rajeunissement substantiel et prometteur de nos effectifs.

Les fonctions de président de comité, ne se limitent pas - loin s'en faut ! - aux organisations de cérémonies et d'évènements. C'est au contraire un feu roulant d'informations et de demandes administratives émanant du Siège parisien (ce qui peut expliquer la vague de démissions au niveau national). Pour ma part, je souhaite me libérer du temps en direction de la partie « terrain » et du volet pédagogique avec nos jeunes générations.

Alain Marembert - qui me secondait avec grande efficacité depuis la disparition d'Eugène - a alors accepté de faire permuter nos responsabilités. Je l'en remercie grandement ; nous continuons donc à fédérer une équipe rajeunie et dynamique. Et déjà des aspects positifs se profile avec la reprise des actions intergénérationnelles (et j'y reviendrai plus avant dans ce bulletin n° 10)!

Merci à toi Alain pour avoir accepté de prendre le relais ! Et bon courage à toi pour prendre en charge le poids considérable (et bénévole !) du versant administratif de cette fonction

**Yves LELOUP**

*vosre vice-président, encore quelques heures...*

### [Au sommaire de ce numéro 10 :](#)

I - Notre assemblée annuelle de notre comité, le 5 mars à Sainte-Verge

II - Déplacement intergénérationnel à Poitiers et Tercé

III - Dossier : « *Les fusillés pour l'exemple* » de la Grande Guerre

IV - Retour sur la réunion de bureau le 14 avril - principaux points débattus

## **I - Assemblée annuelle du Comité à Sainte-Verge**

Nous nous sommes réunis le samedi 5 mars en la salle des fêtes de Sainte-Verge, avec la présence de nos 3 jeunes filles en mission d'intérêt général.

Notre ami Yves Duval a expliqué le souci, selon lui, du projet d'amnistie de tous les soldats de la Grande Guerre fusillés pour l'exemple (voir son texte dans les lignes qui suivent).

A signaler également, la présence active et la prise de parole de notre ami ancien combattant Bernard David (président du Comité d'entente) ; nous nous réjouissons d'ailleurs de le compter désormais parmi les nouveaux membres de notre comité.

A la fin des débats, nous avons été rejoints par M. Jean-Marie Fiévet, notre Député nord Deux-Sèvres. Ce dernier a alors pu remettre plusieurs distinctions spécifiques du Souvenir Français, en particulier à notre valeureux et méritant camarade porte-drapeau. Ainsi Jean-Yves Brayé a reçu la plus haute distinction de notre association nationale : la médaille d'or avec bélière laurée. « *Mille merci* » à toi Jean-Yves et félicitation pour cette décoration amplement méritée !

Puis, l'élection (et/ou la réélection) des membres du bureau a permis à Mme Lucette Roux (élue de Thouars) et à M. Anthony Emeriau (proviseur-adjoint du lycée Jean Moulin) de nous rejoindre au Bureau de l'association. Ce dernier s'est alors retiré afin de réélire le comité directeur en son sein.

Après 8 ans de présidence de notre comité et souhaitant prendre du recul vis-à-vis de la trop grande lourdeur des tâches administratives, j'ai demandé à Alain Marembert de prendre la relève de la présidence ; ce que celui-ci a accepté. Alain Marembert devient donc notre nouveau président, tandis que je prends la charge de vice-président, en charge plus précisément des actions pédagogiques et de l'emploi des jeunes en Mission d'intérêt général.



Ensuite a eu lieu une cérémonie au monument aux morts de la commune ; 3 gerbes ont été remises ; celle de Monsieur le Député, celle du SNU et enfin celle du Souvenir Français.

Après la traditionnelle montée des couleurs, la Marseillaise a alors été entonnée par l'ensemble de l'assemblée.

En conclusion, merci à la commune de Sainte Verge, et à Monsieur le Maire, de nous avoir accueillis pour cette assemblée annuelle.

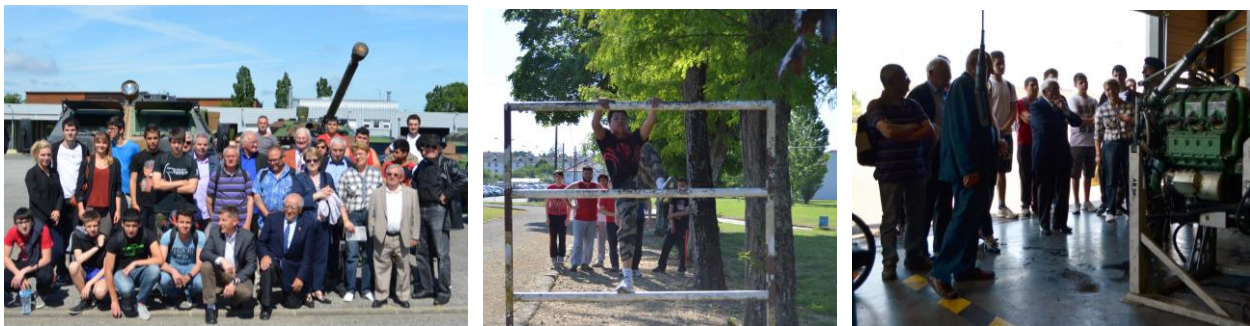
## **II - Voyage intergénérationnel dans le Vienne le jeudi 19 mai**

Ce voyage - assez exceptionnel compte tenu de la participation financière minime demandée - est pris en charge majoritairement sur les fonds propres de notre Comité.

Cette opération intergénérationnelle est une reprise du voyage de 2015. Y sont associés, une classe de 4<sup>ème</sup> du collège Jean Rostand, une classe de 1<sup>ère</sup> professionnelle du lycée Jean Moulin (maintenance des véhicules automobiles), quelques enseignants, nos 5 jeunes en Mission d'intérêt général (du Service national universel) et, bien évidemment, tous nos adhérents.

Nous serons accueillis au matin par le prestigieux Régiment d'Infanterie Chars de Marine de Poitiers (RICM) ; lequel nous offre un repas de découverte des rations individuelles de combat.

Dans l'après-midi, nous visiterons le musée de Tercé (« *La vienne dans la guerre 1939-45* »), ainsi qu'un site d'évasion sur la Ligne de Démarcation.



Quelques clichés de notre voyage intergénérationnel 2015 (au RICM également)

### **Programme prévisionnel :**

- 7h30 : Départ du bus (devant lycée JML, puis passage au collège J Rostand)
- 9h00 à 12h30 : Visite du **RICM (Régiment d'Infanterie et Chars de Marine)**
  - Visite du musée de la salle d'honneur du régiment
  - Moment de recueillement dans la crypte du régiment
  - Visite des ateliers de réparation - maintenance des véhicules
  - Initiation au parcours d'obstacles (pour les volontaires / en tenue de sport)
  - Dépôt de gerbe en souvenir des soldats du RICM tombés au feu
- 12h30 : déjeuner au Régiment (découverte des rations individuelles de combat)
- 15h00 - 17h00 : **visite du musée de Tercé** (*La vienne dans la guerre 39-45*)  
Un groupe dans le musée et 1 groupe sur la Ligne de Démarcation (2 fois 45 mn)
- 18h50 : retour sur Thouars





## Le Souvenir français organise un voyage à Poitiers



Le comité de Thouars du Souvenir Français regroupe une quarantaine de jeunes et d'adultes qui font vivre au quotidien la mémoire combattante française. L'association présidée par Alain Marembert organise un voyage intergénérationnel jeudi 19 mai ouvert aux adhérents et non adhérents. Le programme : départ du bus à 7 h 30 devant le lycée Jean-Moulin et à 7 h 50 devant le collège Jean-Rostand à destination de Poitiers. Yves Leloup, vice-président, précise : « Nous visiterons le régiment d'infanterie chars de marine : crypte, musée de la salle d'honneur,

ateliers de réparation et de maintenance des véhicules, initiation aux parcours d'obstacles pour les volontaires, dépôt de gerbe et recueillement sur un monument de soldats tombés au feu et déjeuner avec découverte des rations individuelles de combat. L'après-midi, nous visiterons le musée de Tercé avec un groupe dans le musée et l'autre sur la ligne de démarcation. Le retour à Thouars est prévu à 19 h ».

Coût de la sortie : 20 € tout compris.

Renseignements et inscriptions au 06 13 44 12 74.

De gauche à droite: Yves Leloup, Alain Marembert et Patrick Leblanc responsable de l'entretien des tombes des soldats morts pour la France.

12

JDSL12

Article du Courrier de l'Ouest - Samedi 30 avril

### **III - Dossier : « Les fusillés pour l'exemple » de la Grande Guerre**

Dans la suite de son texte (cf Lettre d'info n° 9), notre ami Yves Duval revient sur le dossier de projet de loi d'amnistie des Fusillés pour l'exemple de la guerre 14-18.

Voici, in extenso les précisions qu'il nous livre :

*« Alors qu'une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée, visant à réhabiliter les fusillés de la Grande Guerre (qualifiés pour l'occasion de fusillés pour l'exemple), il paraît utile d'analyser ce dossier et de rétablir quelques vérités.*

*Nul ne nie qu'il y ait eu des fusillés pour l'exemple, nous en citerons des exemples ci-après ; mais il est indispensable de rétablir quelques vérités et de détruire nombres d'idées reçues. La première de ces affirmations est qu'il y aurait eu un nombre d'incalculable de fusillés.*

*Les archives de la Défense donnent les chiffres suivants :*

- pour connivence avec l'ennemi, espionnage, 126 condamnations
- pour abandon de poste devant l'ennemi, rébellion, refus d'obéissance, 536
- pour crimes de droit commun, assassinat, viol etc., 136 condamnations

*Certes il faut rajouter à ces nombres des fusillés sans jugement ou, peut-être, des dossiers disparus qui sans doute se chiffrent à quelques dizaines. On est donc loin des milliers parfois cités.*

*La seconde idée reçue est relative aux Conseils de Guerre qui n'auraient été qu'une parodie de justice. Or le code de justice militaire - légalement établi - prévoyait l'organisation de ces conseils, la procédure à suivre et les peines susceptibles d'être infligées. Sur ce sujet, il faut considérer deux périodes d'application 1914-1915 et 1916-1918.*

- *En septembre 1915, le général Joffre avait obtenu un décret réduisant à trois le nombre de juges, 2 officiers et 1 sous-officier. Pendant cette première période la justice a été souvent expéditive et sans possibilité d'appel. C'est alors que l'on retrouve sans conteste des cas de fusillés pour l'exemple.*
- *A partir de 1916, la procédure normale, avec 5 juges et le respect des modalités initiales, a été rétablie. Les appels à l'indulgence, transmis à différents niveaux, éventuellement au Président de la République, ont abouti à ce que près de 750 condamnés n'ont pas vu leur peine exécutée. La troisième idée reçue est que les Conseils de Guerre avaient pour seul souci de condamner à mort.*

*Là encore les chiffres parlent d'eux-mêmes. A titre d'exemple, 42 poilus du Thouarsais ont été présentés en Conseil de Guerre. Aucun n'a été condamné à mort et on ne trouve aucun nom de fusillés dans toutes les Deux-Sèvres.*

*Mais dans tout jugement il y a un souci d'exemplarité. Pour avoir été juge dans un tribunal militaire du temps où ils existaient, l'auteur de ces lignes peut en témoigner. Pourtant, l'exemplarité ne doit jamais être un critère majeur. Dans la presque totalité des cas, les Conseils de guerre ont jugé des fautes incontestables, mais malheureusement il est arrivé que l'exemplarité ait été la motivation principale, voire la seule, de la décision du Conseil.*

*Deux cas sont particulièrement célèbres. Ces dossiers bien fournis sont d'ailleurs consultables sur le site « Mémoire des Hommes » :*

*La premier cas, à la butte de Souain, quatre caporaux ont été fusillés après que leur section ait refusé de monter à l'assaut. Informé des faits le général commandant la Division a immédiatement demandé la liste des caporaux. A l'évidence il voulait faire un exemple et la procédure qui a suivi l'a démontré. Même si une petite part de responsabilité n'était pas exclue, c'est le souci d'exemplarité de la sentence qui a prévalu.*

*Le deuxième cas souvent cité est celui de Vingré. En cette circonstance, une section avait quitté la première ligne sans ordre formel. 25 hommes ont été traduits devant un Conseil de Guerre, 1 caporal et 4 poilus ont été exécutés, les autres ont été jugés « non coupables ». A l'évidence, là aussi il s'agissait de faire un exemple car rien dans la procédure n'explique clairement le choix des 5 coupables.*

*Ces deux exemples datent de 1915. Dans les deux cas les hommes ont été réhabilités après de longues procédures. Les tribunaux de cassation initialement saisis par des familles ne jugeaient pas sur le fond, mais ont éventuellement dans d'autres procès cassé les jugements pour erreurs de procédure. Il a fallu attendre plus de dix années pour que soit créé un tribunal spécial chargé de juger les dossiers sur le fond et de permettre ainsi de véritables réhabilitations, assez peu nombreuses en réalité.*

*Il semble qu'un mouvement actuel vise à réécrire l'Histoire. Détruire une statue de Colbert ou déplacer celle de Napoléon ne changeront rien à la réalité des faits. Décréter une réhabilitation collective serait accepter de rendre la justice à la louche et ne changerait rien à la vérité des Conseils de Guerre, même si la destruction des archives était ordonnée.*

*Ce ne serait là que céder démagogiquement à certains groupes de pression ».*

## **IV - Retour sur la réunion bureau le 14 avril - principaux points débattus**

### **A. Point sur les adhésions.**

35 adhérents sont à jour de leur cotisation 2022, ainsi que 5 jeunes du SNU. Effectif stable par rapport à l'année précédente (34), sachant qu'il y a eu un recrutement important aux cérémonies du 11 novembre (soit 9 nouveaux adhérents). Néanmoins, Le 21 mars, 2022 il y avait encore 15 personnes qui n'avaient pas réglé, dont 8 qui n'ont pas internet

A ce propos un certain nombre d'adhérents à jour de leur cotisation ne reçoivent pas la revue et inversement. André Passelande doit envoyer la liste des membres pour mettre à jour la distribution de ce magazine trimestriel.

### **B. Intervention d'une classe de 4eme pour le nettoyage des tombes**

Patrick Leblanc précise que le nettoyage concerne une huitaine de tombes à gratter et repeindre. A ce sujet, le stock que nous avons (pots et pinceaux) est à renouveler- car trop vieux). OK pour un rachat de matériel.

Lucette Roux demande à Emmanuel Charré (professeur d'histoire-géographie) de nous contacter afin de fixer une date pour cette opération pédagogique.

### **C. Visite du RICM de Poitiers**

La date définitive est donc le jeudi 19 mai. Le coordonnateur du projet est Yves Leloup.

Pour le lycée Jean Moulin il y a 12 élèves + 3 accompagnants.

Pour le collège Jean Rostand : il y a 25 élèves. C'est donc bien un voyage pédagogique et intergénérationnel.

Le coût du car revient à 880€ (compte tenu du prix du carburant les tarifs ont augmenté de plus de 35%).

### **D. Soirée Film et débat en juin sur Hélie de Saint-Marc**

Cette soirée se situera dans les 10 premiers jours de juin, mais la date n'est pas encore arrêtée.

Il reste à mettre en place un plan de communication à compter de la mi-mai (vers les associations, les anciens combattants, l'université inter-âge, le CRRI, etc...). On peut envisager un tarif d'entrée à 2 ou 3 euros.

### **E. Tombe d'un officier polonais au cimetière de la Magdeleine**

La mairie nous a fait part de la présence d'une tombe d'officier polonais au cimetière de la Magdeleine. Elle est à l'écart et en mauvais état, mais pas abandonnée. Patrick Leblanc nous signale d'ailleurs qu'en 2008, la concession a été renouvelée par la famille (pour 50 ans).

L'objectif est le suivant : retrouver la famille pour lui proposer nos services. Ensuite :

- soit laisser les choses en l'état et faire l'entretien régulier de la tombe
- soit opérer un transfert du corps dans le carré des officiers polonais.

Deux actions vont donc être lancées en parallèle : Lucette Roux va contacter les services de la mairie pour tenter de retrouver l'adresse de la famille. Par ailleurs, rédaction d'un courrier officiel en direction du consulat de Pologne à Lyon.

Affaire à suivre...

• • • • •

Dans l'attente de vous retrouver nombreux le 19 mai, à l'occasion de notre voyage intergénérationnel, je vous souhaite bonne lecture de la présente Lettre de notre Comité.

Yves LELOUP - dir. de la publication

*Lettre d'information du Comité du Souvenir Français de Thouars - Saint-Varent*